

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20080561

**In CiTE. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2007.
Information.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La SEM In Cité exerce deux activités distinctes :
la gestion locative de son parc immobilier
l'activité d'aménageur dans le cadre notamment de la convention publique
d'aménagement du centre historique d'agglomération

PATRIMOINE ET CONSTRUCTION

Incité gère 1.715 logements, deux centres commerciaux, une station service et la
chaufferie collective du grand parc.

La SEM continue son travail de proximité, au travers du lancement du journal « trait
d'union », de la concertation locative avec l'association des locataires et le recrutement
de deux gardiens supplémentaires.

La politique de construction privilégie l'objectif de développement durable. Le recrutement
d'un monteur d'opérations entièrement dédié à cette tâche a été réalisé en juin 2007.

METIER D'AMENAGEUR

Durant l'année 2007, Incité a poursuivi la mise en œuvre des missions confiées par la
Ville de Bordeaux dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement du centre
historique. Les missions initiales de la CPA ont été élargies au secteur « Marne - Yser ».

Sur un objectif de 1 992 logements réhabilités ou construits sur la durée de la CPA, à fin
2007, 1 267 logements ont fait l'objet ou sont en cours de réhabilitation ou de
construction, dont 188 en accession et 1 079 en locatif.

Incité est également titulaire d'une concession d'aménagement depuis janvier 2006 sur la
commune de Sainte Eulalie.

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2007

L'exercice comptable 2007 se solde par un bénéfice de 547 952,63 € après impôts sur
les sociétés. Ce bénéfice est obtenu avec un chiffre d'affaires hors éléments
d'aménagement de 9 277 727 €, en progression de 219 570 € par rapport à 2006.

Les charges de l'exercice, hors charges récupérables et éléments d'aménagements,
s'élèvent à 9 177 462 € contre 9 004 328 € en 2006, en hausse de 173 133 €. Les
principales variations tiennent à la masse salariale, en progression de près de 300 000 €,
soit 15 %, et aux travaux de gros entretiens sur le patrimoine, en hausse de 540 000 €. Incité emploie 33 personnes au siège et 18 personnes dans les résidences au 31 décembre 2007. A l'inverse, les dotations aux amortissements et provisions baissent de 143 555 €.

Séance du lundi 27 octobre 2008

L'endettement financier 2007 se réduit de 624 027 €, ce qui correspond aux remboursements des annuités d'emprunt en 2007. L'endettement s'élève à 16 170 988 €.

Le fonds de roulement d'Incité (hors aménagement) est en diminution par rapport à 2006 à 308 743 €. Cette baisse s'explique par la réalisation en 2007 d'un important programme de travaux de rénovation enregistré comptablement en immobilisations et financé sur fonds propres.

Au regard du rapport fourni en annexe, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le présent rapport d'activité.

Compte de résultat de la société Incité pour l'exercice 2007

Exercice 2007 - en €	Eléments hors CPA		Total Incité	Total Incité
	CPA	Eléments CPA	2007	2006
Services externes	2 904 155	8 812 154	11 716 309	7 211 751
Impôts et taxes	1 491 455		1 491 455	1 336 298
Charges de personnel	2 333 449		2 333 449	2 036 289
Dotations aux amortissements	1 384 177		1 384 177	1 527 732
Autres charges	56 071		56 071	79 816
Charges financières	709 478		709 478	612 659
Charges exceptionnelles	37 631		37 631	247 635
Impôts sur les sociétés	261 046		261 046	1 030 296
Total des charges	9 177 462	8 812 154	17 989 616	14 082 476
Chiffre d'affaires	6 647 151	1 916 317	8 563 468	10 529 133
production stockée		6 895 837	6 895 837	1 018 568
Subvention d'exploitation	970		970	1 080
Reprise sur provision	919 678		919 678	2 680 527
Transfert de charges	1 578 268		1 578 268	1 198 063
Produits financiers	347 728		347 728	217 159
Produits exceptionnels	231 619		231 619	380 327
Total des produits	9 725 414	8 812 154	18 537 568	16 024 856
Résultat de l'exercice	547 952	-	547 952	1 942 379

Les données fournies font abstraction des charges locatives récupérées par la société auprès des locataires, pour un montant total (dépenses et recettes) de 2 630 576 euros.



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2007

Patrimoine et Construction

InCité gère aujourd'hui 1715 logements, deux centres commerciaux, représentant un supermarché et 46 locaux d'activité, une station service et la chaufferie collective du Grand Parc à Bordeaux.

InCité continue un travail important de proximité pour apporter un meilleur service à ses locataires.

Pour ce faire, elle a, courant 2007 :

- lancé un journal à destination de ses locataires « Trait d'Union », qui a été favorablement accueilli,
- mis en place le plan de concertation locative avec l'association des locataires,
- revu l'organisation des gardiens par un recrutement de deux postes supplémentaires et la mise en place de polyvalences afin qu'à tout moment les locataires puissent avoir un interlocuteur à proximité.

InCité poursuit la politique de maintenance de son patrimoine en investissant au niveau des programmes de gros entretien et dans l'optique de pérenniser les bâtiments et réduire les réclamations techniques.

Cette politique se traduit d'ores et déjà par la baisse du nombre de réclamations des locataires et donc de l'insatisfaction et par la fierté d'être locataire d'InCité.

La société a été contrôlée par la M.I.I.L.O.S qui a noté une qualité de l'entretien courant remarquable et indiqué que notre activité de bailleur était exercée de manière très satisfaisante.

InCité a décidé de reprendre sa politique de construction en privilégiant l'objectif de développement durable. Pour ce faire, le recrutement d'un monteur d'opérations entièrement dédié à cette tâche a été réalisé en juin 2007.

Notre patrimoine

Les logements

Au 31 décembre 2007, InCité gère :

- 396 logements conventionnés
- 1319 logements non conventionnés

Soit un total de 1715 logements.

Ventilation par type d'appartements et par résidences						
	F1	F2	F3	F4	F5	Total
<i>Balguerie</i>		20	18			38
Château d'Eau			49	24		73
Grand Parc 329			70	150	109	329
Grand Parc 672	5	72	204	359	32	672
<i>Héron</i>	2	10	22	6		40
<i>Labarde</i>			48	42	10	100
<i>Montméjean</i>	3	9	2	1		15
Néréides	6	31	43	48	12	140
<i>Prunier</i>	1	26	12	3		42
Rue Saint Eloi	2	2	1	1		6
<i>Rue de la Merci</i>		1	3			4
<i>Saint Louis</i>	2	15	26	4		47
<i>Saint Marc</i>	1	26	24	4		55
Sully	4	16	40	39		99
<i>Tolosane</i>		20	27	6	2	55
Total	26	248	589	687	165	1 715

Logements conventionnés

Les locaux d'activités

Au 31 décembre 2007, InCité gère :

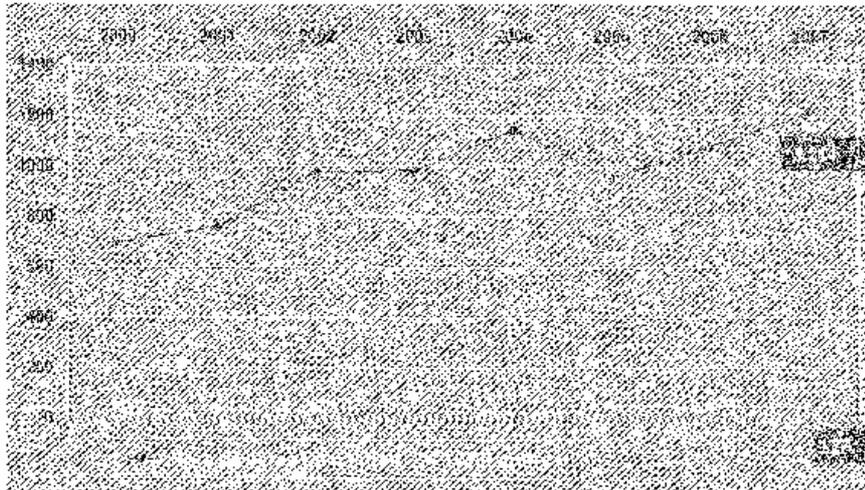
- Deux centres commerciaux représentant un supermarché et 46 commerces ou activités (dont 34 au centre commercial Europe, 10 au centre commercial Counord et 2 au Grand Parc n° 329),
- Une station service,
- Une chaufferie collective située au Grand Parc desservant 3.852 logements de différents organismes.

Les commerces se répartissent de la manière suivante :

- 1 supermarché SIMPLY MARKET
- 20 boutiques
- 9 magasins alimentaires
- 3 pharmacies
- 1 banque
- 7 médecins ou cabinets médicaux
- 5 associations

1) La demande de logement

Le nombre de dossiers de demandes, y compris les demandes de renouvellement est, à fin 2007, de 1814, soit une augmentation de 5,20 % par rapport à 2006.



En 2007 :

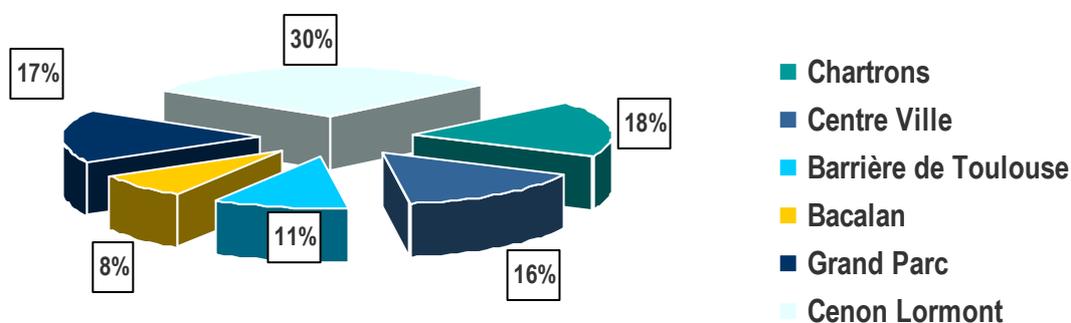
- ♣ 1.214 dossiers représentent les demandes nouvelles
- ♣ 27 dossiers représentent les demandes de mutation,
- ♣ et 573 dossiers concernent les demandes de renouvellement.

Le nombre de dossiers en demande nouvelle évolue quant à lui de 12 % chaque année, signe de l'accentuation de la crise immobilière.

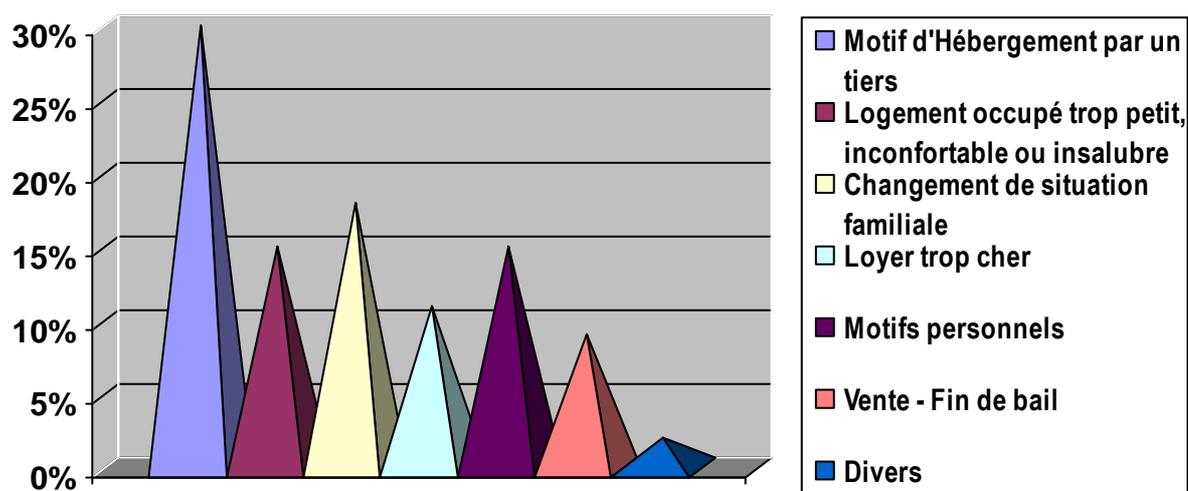
2) L'analyse de la demande

Tous nos secteurs restent largement plébiscités :





La demande se décompose de la manière suivante :



La part des personnes hébergées (30 %) est prépondérante et reflète la crise actuelle du logement.

La composition familiale des demandeurs est de :

- 38 % pour des personnes seules
- 14 % pour des couples sans enfant
- 17 % pour des couples avec des enfants.
- 31 % pour des personnes seules avec enfant

ce qui confirme au niveau de la demande la typologie des logements souhaitée :

- 13,9 % pour des T1
- 30,3 % pour des T2
- 35,6 % pour des T3
- 16,9 % pour des T4
- 3,30 % pour des T5

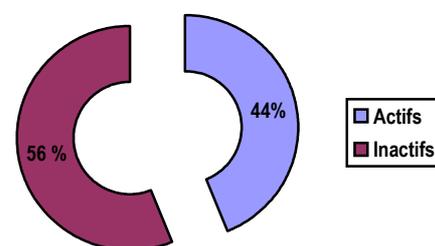
Quant aux ressources des demandeurs, elles se répartissent de la manière suivante :

Pour les actifs :

- 30 % ressources stables (CDI, ...)
- 14 % C.D.D ou intérimis

Pour les inactifs :

- 27 % inactifs (R.M.I, R.M.C, Aides parents isolés)
- 9 % invalidité, adulte handicapé
- 10 % retraités
- 10 % chômage, en phase ARE ASS.



Nous constatons que la part des personnes actives est inférieure à la part des personnes inactives d'où un risque fort de paupérisation de notre patrimoine.

3) Les attributions

157 attributions de logements ont été réalisées dans l'année, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 2006.

InCité a attribué 47 logements conventionnés et 110 logements non conventionnés.

Nous constatons un nombre de refus croissant. Pour un logement, nous avons enregistré en moyenne trois refus qui sont motivés par :

- 37 % par un abandon de recherche (autre logement ou situation familiale modifiée)
- 25 % logement non satisfaisant
- 17 % environnement non satisfaisant
- 13 % loyer trop cher.

Les nouveaux arrivants sont pour :

- 70 % des personnes salariés
- 9 % des personnes retraitées
- 21 % des personnes inactives avec des aides.

L'offre de logement proposée à la location dépend du nombre de départs de locataires, soit pour 2007, 157 logements concernés.

Le taux de rotation permettant l'accès au logement de nouvelles familles est donc de 9,14 % en forte augmentation par rapport à 2006 où il était de 7,36 %. Néanmoins, cette offre reste insuffisante pour répondre au nombre de demandes.

4) Suivis des locataires en place

Le suivi des réclamations des locataires et son traitement restent pour InCité une priorité.

Une forte diminution de ces réclamations nous conforte dans la poursuite de nos efforts. Le dialogue et la sensibilisation au « droit et devoir du locataire » permettent de traiter le plus en amont possible notamment une partie des problèmes de voisinage.

Un travail important sur le suivi des impayés se poursuit afin de limiter le nombre de dossiers en procédure.

Le F.S.L a attribué pour 16 familles, une aide de 14.243 € au total et nous avons réalisé une expulsion.

La maintenance du patrimoine

Les travaux sur le patrimoine ont été réalisés en 2007 pour les montants suivants :

- Appartements
625.118,95 €
- Parties communes
89.595,27 €
- Gros entretien
337.747,86 €
(Installation TNT, ascenseur et mise aux normes électriques au Grand Parc 672)
- Contrat
24.630,71 €

Soit un total de 1.264.092,79 €

Le montant de la provision pour gros entretien a été fixé à 421.236 € et correspond notamment à un programme prévisionnel pour 2008 :

Résidence Labarde	Remplacement de 17 portes d'accès aux caves
Le Grand Parc n° 672	Fin de la remise aux normes de l'électricité des logements
Le Grand Parc n° 329	Travaux de serrurerie induit avec les façades

D'autres travaux comptabilisés en « Immobilisations » sont encore en cours, tels que les travaux de façades et menuiseries du Grand Parc n° 329, le remplacement des portes palières d'appartement par des portes blindées au Grand Parc n° 329, les travaux d'ascenseur. De nouveaux travaux seront lancés pour 2008 et 2009 tels que les menuiseries des Néréides et les terrasses du centre commercial Europe.



Nos constructions

Les travaux du centre commercial Europe

Les travaux de rénovation du centre commercial, démarrés courant 2006, se sont poursuivis en 2007.

La difficulté majeure de ce chantier a été de :

- ♣ maintenir en activité l'ensemble du centre commercial,
- ♣ réussir à organiser les travaux en fonction du « bon vouloir » de chaque commerçant.

Des travaux de finition restent encore à effectuer et sont prévus jusqu'en avril 2008.

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 2 au 3 août 2007 endommageant quatre boutiques. La mise en sécurité des lieux, le relogement du fleuriste, les démarches auprès des assurances ont été rapidement gérés par InCité.

Une expertise judiciaire a été mandatée par notre cabinet d'assurances AXA. Cette expertise a connu des refus de la part de plusieurs experts. Une première expertise a donc eu lieu le 26 novembre 2007, puis une seconde en décembre 2007. Une nouvelle expertise devra être programmée.

A ce jour, seule la réfection de deux des quatre boutiques concernées, à savoir le fleuriste et le magasin de chaussures, n'a pu être entreprise avant la fin des expertises.

Opération avenue Counord – 40 logements en P.L.S

Nous avons obtenu pour cette opération : le permis de construire, la décision de financement et les emprunts.

La forte pression des riverains de l'avenue Counord et l'enveloppe budgétaire fixée par cette opération, nous ont conduit à étudier deux solutions :

- ♣ construire un parking plus important pour rentabiliser les coûts des fondations en vendant une partie des places de stationnement,
- ♣ surélever le bâtiment et créer un parking semi enterré permettant ainsi de réduire les coûts.

La C.U.B a étudié la possibilité de gérer un niveau supplémentaire, des demandes de la Ville ont été faites auprès de la CUB quant à la participation de celle-ci pour permettre la reconstitution des places supprimées lors de la réalisation du tramway. Si ces deux solutions n'aboutissaient pas, la surélévation permettrait la réalisation de l'opération dans l'enveloppe budgétaire fixée.



Aménagement

Le centre historique de Bordeaux

La Convention Publique d'Aménagement

Durant l'année 2007, InCité a poursuivi la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées par la Ville de Bordeaux dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement du Centre Historique d'agglomération.

Le Conseil Municipal, par avenant approuvé le 9 juillet 2007, lui a confié des missions complémentaires :

- Acquérir des locaux commerciaux en pieds d'immeubles pour accueillir les entreprises en sortie de pépinière, renforcer l'offre commerciale dans des secteurs en difficulté, favoriser

l'implantation de nouvelles activités par la mise sur le marché de locaux à loyer modéré,

- produire 60 logements sociaux publics supplémentaires,
- intervenir sur les immeubles dégradés hors des îlots en PRI,
- mener une étude pré opérationnelle en vue de la mise en œuvre d'une nouvelle OPAH RU sur 2008/2013
- exercer l'ensemble des missions initiales de la CPA sur un périmètre élargi au secteur «Marne-Yser ».

La Ville de Bordeaux ayant décidé en septembre 2007 la création de deux nouveaux Périmètres de Restauration Immobilière, « Saint Michel / Sainte Croix » et « Sainte Catherine », leur mise en œuvre devrait être confiée à InCité par un nouvel avenant courant 2008.

Compte tenu de ses missions complémentaires, la rémunération d'InCité dans le cadre de la CPA a été portée à 1 015 000 € hors taxes.

Sur un objectif total de 1992 logements réhabilités ou construits sur la durée de la CPA, à fin 2007, 1267 logements ont fait l'objet ou sont en cours de réhabilitation ou de construction, dont 188 en accession et 1079 en locatif :

Logement	Privé	Public	Total	Objectifs à fin 2010	Réalisé
Accession et occupants	188		188	447	42 %
Locatif			1079	1545	69 %
L.libre	689		689	1 000	69 %
L.intermédiaire	95		95	107	89 %
L.conventionné	129		129	155	83 %
L.PST	49		49	71	69 %
Social public		117	117	212	55 %
Total			1267	1992	64 %

Activités économiques	756 m2	4 400 m2	17 %
Locaux communs	69 u	84 u 600 m ²	77 %
Stationnement	75 u	330 u	23 %
Relogement	96		

Acquisitions et reventes

L'activité d'achat et de revente (sous cahier des charges de prescriptions) d'immeubles à réhabiliter s'est poursuivie.

A fin 2007, 129 biens immobiliers avaient été acquis (dont 61 immeubles à restructurer).

49 biens ont été remis sur le marché :

- 39 ventes réalisées portant sur 85 logements
- 3 biens sous promesse de vente portant sur 82 logements

Les montants des transactions enregistrées dans le cadre de la CPA étaient les suivants :

- Acquisitions d'immeubles : 17 267 144 € dont 6 185 631 € réalisées durant l'exercice
- Ventes d'immeubles et de places de stationnement : 4 662 874 € dont 1 085 343 € durant l'exercice.

Périmètre de Restauration Immobilière

En 2007, les missions d'accompagnement et d'encadrement des travaux de restauration de cinq îlots en Périmètre de Restauration Immobilière « Saint Eloi-Salinières » se sont poursuivis, dans le cadre des déclarations d'utilité publique du 31/03/2005 et du 8/06/2005.

Ces DUP concernent au total 79 immeubles soit 373 logements, qui font l'objet de travaux obligatoires, en parties communes et/ou en parties privatives, du fait de leur état.

A fin 2007, 72 immeubles, soit 356 logements, avaient fait l'objet de notification de travaux :

- Dans 20 immeubles, les travaux étaient réalisés
- Dans 17 immeubles, les travaux étaient en cours
- Dans 16 immeubles, les projets étaient en cours de montage

Relogement

A fin 2007, 189 ménages ont été rencontrés dans le cadre de la mission relogement.

106 relogements avaient été effectués dont 78 définitifs.

- 79% des relogements définitifs ont été effectués dans le centre historique de Bordeaux.
- 38% des relogements définitifs se sont faits dans du patrimoine réhabilité dans le cadre de l'OPAH RU, 10% dans des immeubles acquis par InCité pour satisfaire aux besoins de l'opération et 12% par retour dans le logement initial.

En 2007, l'équipe en charge du relogement a été renforcée par le recrutement d'une personne en charge de l'accompagnement social des ménages.

Conseil programmatique

Le travail de conseil programmatique (composé de la D.D.E, La Ville, l'A.B.F et InCité) aux propriétaires ou opérateurs à l'initiative de programmes de réhabilitation s'est poursuivi : à fin 2007, il a concerné 601 immeubles soit 1 201 logements.



La Concession d'aménagement de Sainte Eulalie

La concession d'aménagement a été signée en janvier 2006 : elle porte sur un projet de renouvellement urbain, consistant à la démolition après relogement des habitants, de 230 logements en copropriété dégradée, désignés sous l'appellation « Les Ruaults », la production de terrains à bâtir sur dix sites de la commune, destinés à permettre le relogement ainsi que le développement d'une offre nouvelle et diversifiée de logements, soit 364 logements au total et l'aménagement d'espaces publics.

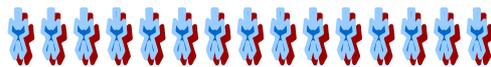
L'année 2007 a été consacrée :

- aux négociations avec les partenaires financiers engagées dès 2006 (ANRU, Conseil Régional, Conseil Général...).

Un dossier de demande de financement a été déposé à l'ANRU au 1^{er} trimestre 2007.

- aux études pré-opérationnelles : désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine en charge des études de composition et d'aménagement sur chacun des sites, étude d'impact préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concertée.
- à l'affinement du programme suite à la concertation préalable à la création de la ZAC et aux arbitrages budgétaires.

L'année 2008 devrait voir se concrétiser la contractualisation des cofinancements avec l'ANRU, par la signature d'un protocole de préfiguration puis par celle de la convention pluriannuelle, ainsi que la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).



Le rapport comptable

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 sont présentés en trois documents indissociables :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

Le bilan : situation financière

Le fonds de roulement d'InCité (activité CPA & CONCESSION soit 4 254 340 € exclue) est en diminution par rapport à 2006 et s'élève au 31/12/2007 à 308 743 €.

Cette baisse s'explique par la réalisation en 2007 d'un important programme de travaux de rénovation, enregistré comptablement en composants (immobilisation) et financé sur fonds propre.

Le fonds de roulement se présente de la façon suivante :

	BILAN AU 31/12/2007	BILAN AU 31/12/2006	ECARTS
* Fonds de roulement négatifs des opérations locatives	-5 867 954 €	-1 685 026 €	-4 182 928 €
<i>Ressources (emprunts et subventions)</i>	16 670 613 €	17 230 937 €	-560 324 €
<i>Emplois (immobilisations nettes)</i>	22 538 567 €	18 915 963 €	3 622 604 €
*immeuble en cours Victor Hugo	-1 342 234 €	-1 208 940 €	-133 294 €
* Financement net	1 832 887 €	1 908 554 €	
Travaux siège social	2 118 600 €	2 130 670 €	
Travaux commerce	474 193 €	596 253 €	
Travaux logements	582 328 €	390 571 €	
	-7 210 188 €	-2 893 966 €	-4 316 222 €
Capital et réserves immobilisations diverses (nettes du siège social)	9 168 633 €	7 226 254 €	
	-135 447 €	-118 770 €	
immobilisations financières	-2 062 208 €	-2 062 208 €	
	6 970 978 €	5 045 276 €	1 925 702 €
Ecart	-239 210 €	2 151 310 €	-2 390 520 €
Résultat de l'exercice	547 953 €	1 942 379 €	-1 394 426 €
Situation au 31/12/2007	308 743 €	4 093 690 €	-3 784 947 €

Certaines masses relativement stables s'ajoutent à cette situation. Il s'agit :

- * des dépôts de garantie des locataires 507 893 €
 - * de la moitié des provisions pour gros entretien 388 173 €
- Le potentiel financier au 31/12/2007 établit alors à 1 204 809 €

Ratios d'endettement / capitaux propres

L'endettement financier 2007 soit 16 170 988 € est en diminution de 624 027 €. Il correspond aux remboursements de 2007 (amortissements des annuités d'emprunts)

Endettement

	BILAN AU 31/12/2007	BILAN AU 31/12/2006	ECARTS
Endettement Emprunts InCité à l'exclusion des emprunts des opérations d'aménagement soit pour			
* la Conv .Amén de 3 249			
Bordeaux 263,97			
* la Conc. Amén de Ste 1 300			
Eulalie 000,00			
4 549			
263,97			
emprunts CDC	10 225 197 €	10 578 906 €	-353 710 €
emprunt CA	174 170 €	254 333 €	-80 163 €
emprunt Dexia	1 832 888 €	1 908 554 €	-75 666 €
emprunt crédit coopératif	3 780 924 €	3 880 000 €	-99 076 €
emprunt Gic	157 810 €	173 223 €	-15 414 €
	16 170 988 €	16 795 016 €	-624 027 €

Capitaux propres

	BILAN AU 31/12/2007	BILAN AU 31/12/2006	ECARTS
Capitaux propres	9 247 297 €	7 304 917 €	1 942 380 €

Ratio
endettement / capitaux
propres

2007	2006
175%	230%

(16 795 016 / 7 304 917)

(16 170 988 / 9 247 297)

Ratio endettement sur le chiffre d'affaire

Chiffre d'affaire (hors éléments de la CPA & CONCESSION)

Chiffre d'affaire	BILAN AU	BILAN AU	ECARTS
	31/12/2007	31/12/2006	
loyers	6 616 758 €	6 400 401 €	216 357 €
provisions pour charges	2 630 576 €	2 588 605 €	41 971 €
prestations diverses	30 394 €	69 152 €	-38 758 €
	9 277 727 €	9 058 157 €	219 570 €

Ratio
endettement / chiffre d'affaire

2007	2006
174,30%	185,41%
(16 170 988 / 9 277 727)	(16 795 016 / 9 058 157)

Le compte de résultat

L'exercice comptable se solde par un bénéfice de 547 952, 63 € après impôts sur les sociétés.
(I.S à 33 1/3 %)

L'ensemble des charges du compte résultat, abstraction faite :

1) des "charges locatives récupérables communes et régularisation"
soit 2 630 576 €

2) des éléments liés à la CPA de Bordeaux et la concession de Ste Eulalie soit 8 812 154 €

s'élève à 9 177 462 € contre 9 004 328 € en 2006 soit une hausse de 173 133 € analysée ci-après.

Séance du lundi 27 octobre 2008

POSTE	2007	2007	2007	2006	2006	2006	VARIATI	VARIATI
	ELEMENTS HORS CPA & CONCESSI ON	ELEMEN TS CPA & CONCES -SION	TOTAL INCITE	ELEMEN TS HORS CPA & CONCES -SION	ELEMEN TS CPA & CONCES -SION	TOTAL INCITE	ON	ON
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	2 904 155 €	8 812 € 154 €	11 716 € 309 €	2 133 € 603 €	5 078 € 148 €	7 211 € 751 €	770 552 €	36,12% (1)
Impôts et taxes	1 491 455 €		1 491 € 455 €	1 336 € 298 €		1 336 € 298 €	155 157 €	11,61% (2)
Charges de personnel	2 333 449 €		2 333 € 449 €	2 036 € 289 €		2 036 € 289 €	297 160 €	14,59%
Dotations aux amortissements et provisions	1 384 177 €		1 384 € 177 €	1 527 € 732 €		1 527 € 732 €	-143 555 €	-9,40%
Autres charges	56 071 €		56 071 €	79 816 €		79 816 €	-23 745 €	-29,75%
Charges financières	709 478 €		709 478 €	612 659 €		612 659 €	96 819 €	15,80%
Charges exceptionnelles	37 631 €		37 631 €	247 635 €		247 635 €	-210 004 €	-84,80% (3)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	
Impôts sur les Sociétés	261 046 €		261 046 €	1 030 € 296 €		1 030 € 296 €	-769 250 €	-74,66%
	9 177 462 €	8 812 € 154 €	17 989 € 616 €	9 004 € 328 €	5 078 € 148 €	14 082 € 477 €	173 133 €	1,92%

(1) A) les travaux de gros entretien sur le patrimoine ont vu une progression en 2007 de 540 000 €

B) les dépenses générées par le 50ème anniversaire de INCITE, imputées au débit de ce poste comptable s'élèvent à 160 000€

(2) L'opération locative Saint Marc est devenue éligible en 2007 à la taxe foncière (44 000€).

Les différentes taxes assises sur les salaires ont augmenté parallèlement à la hausse de la masse salariale

(3) Les charges exceptionnelles sont constituées par :

* la valeur comptable résiduelle des 40 chaudières remplacées en 2007 à la résidence Le Héron 10 120 €

Séance du lundi 27 octobre 2008

* la valeur comptable résiduelle des menuiseries remplacées en 2007 dans l'immeuble rue de la Merci	14 614 €
* la valeur comptable du dernier appartement vendu en 2007 résidence Mozart	5 284 €
* des charges diverses	7 613 €
	<u>37 631 €</u>

L'ensemble des crédits de ce compte, les "appels de provisions pour charges récupérables communes et régularisations" exclus soit 2 630 576,00 € ainsi que les éléments liés à la CPA de Bordeaux et la concession de Sainte Eulalie soit, 8 812 154 € s'élève à 9 725 414 € contre 10 946 708 € en 2006 soit une baisse de 1.221.294€ provoquée par des variations en sens inverse regroupées et analysées dans le tableau ci-après.

POSTE	2007	2007	2007	2006	2006	2006	VARIATIO	VARIATIO
	ELEMENTS HORS CPA & CONCES- SION	ELEMENTS CPA & CONCES- SION	TOTAL INCITE	ELEMENTS HORS CPA &CONCES- SION	ELEMENTS CPA & CONCES- SION	TOTAL INCITE	N	ON
	A	B	C	D	E	F	A-D	%
Chiffre d'affaire	6 647 151 €	1 916 317 €	8 563 468 €	6 469 552 €	4 059 580 €	10 529 132 €	177 599 €	2,75%
Production stockée	0 €	6 895 837 €	6 895 837 €	0 €	1 018 568 €	1 018 568 €	0 €	
Subvention d'exploitation	970 €		970 €	1 080 €		1 080 €	-110 €	-10,19%
Reprise sur provision	919 678 €		919 678 €	2 680 527 €		2 680 527 €	-1 760 849 €	-65,69% (1)
Transfert de charges	1 578 268 €		1 578 268 €	1 198 063 €		1 198 063 €	380 205 €	31,73% (2)
Autres produits	0 €		0 €	0 €				
Produits financiers	347 728 €		347 728 €	217 159 €		217 159 €	130 569 €	60,13%
Produits exceptionnels	231 619 €		231 619 €	380 327 €		380 327 €	-148 708 €	-39,10% (3)
	9 725 414 €	8 812 154 €	18 537 568 €	10 946 708 €	5 078 148 €	16 024 856 €	-1 221 294 €	-11,16%

(1) La reprise des provisions est liée au montant des dotations antérieurement constituées ; montant en diminution

(2) Dans ce poste comptable figurent entre autre les rémunérations pour la gestion des conventions et concessions d'aménagement. Le montant enregistré à ce titre pour 2007 est de 1 230 000 €.

(3) Le poste « Produits Exceptionnels » est composé essentiellement par des :

- « P.E » sur opérations de gestion 65 966 €
- « P.E » sur opérations de capital 165 653 €

* Vente du dernier appartement de la résidence "Mozart"	100 000 €
* reprises en comptes de résultat des subventions d'équipement pour	61 658 €
* divers	3 996 €
	165 653 €

L'annexe

Dans l'annexe 8 du bilan qui traite de la fiscalité latente ne figurent plus depuis 2006, les intérêts compensateurs des emprunts C.D.C. (PLA ET PALULOS).

Ces intérêts toujours comptabilisés en "charges différées" et qui étaient précédemment réintégrés de façon extracomptable pour la détermination des résultats fiscaux concernés uniquement les opérations locatives conventionnées.

Depuis 2006, le résultat bénéficiaire de ces opérations est exonéré d'impôts sur les sociétés.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq dernières années

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2003 EN EUROS	EXERCICE 2004 EN EUROS	EXERCICE 2005 EN EUROS	EXERCICE 2006 EN EUROS	EXERCICE 2007 EN EUROS
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	234.000	234.000	234.000	234.000	234.000
Nombre des actions ordinaires existantes	6.500	6.500	6.500	6.500	6.500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal					

d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14.160.301	14.146.677	13.490.891	13.117.737	11.194.044
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4.225.119	1.912.672	230.737	1.952.840	1.339.104
Impôts sur les bénéfices	323.692	191.951	126.159	1.030.296	261.043
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	553.363	356.669	272.110	1.942.379	547.952
Résultat distribué	-	-	-	-	-
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat	600	265	-	142	166

après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions			55		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	85	55	42	299	84
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	47	45	38	42	43
Montant de la masse salariale de l'exercice	1.153.665	1.370.792	1.206.188	1.308.159	1.495.795
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	648.312	652.882	627.646	728.130	837.654

Gestion du personnel

Au 31 décembre 2007, les effectifs de la société se répartissent de la façon suivante :

- **au siège** : 33 personnes (gestion locative, aménagement, direction) dont un C.D.D.

Il est à noter un renforcement du pôle « construction neuve » avec l'embauche d'une personne, la mise en place d'un service dédié à la concession Sainte Eulalie avec deux personnes et l'intégration en interne d'une personne pour le suivi social du relogement.

- **dans les résidences** : 18 personnes (gardiens et employés d'immeuble, concierge de rue) dont un C.D.D.

Au 1^{er} octobre 2007, une nouvelle organisation des gardiens et employés d'immeuble a été mise en place ayant pour conséquence l'embauche de deux nouveaux gardiens et deux employés d'immeuble pour les résidences du Grand Parc et l'affectation à temps plein d'un gardien sur les résidences des Chartrons. La fin de la réorganisation se déroulera début d'année 2008 avec la dernière embauche d'un gardien pour les bâtiments T et U du Grand Parc.

Pour l'année 2007, les masses salariales, salaires et charges sociales récupérables et non récupérables s'élèvent à 2 333 448,65 €, les charges fiscales à 216 155,09 €. Le coût global est de 2 549 603,74 €.

Le montant récupérable auprès des locataires au titre des charges locatives s'élève à 291 514 € (salaires, charges sociales et fiscales).

La charge nette pour la société est de 2 258 089.74 € pour 2007.
En 2006, elle s'élevait à 1 944 406.45 €.

FORMATIONS DE 2007 :

La formation sur l'année correspond à 77 jours et représente les thèmes suivants :

- **gestion locative** : traitements des impayés, enquête et supplément de loyers, accompagnement et suivi social...

- **service technique** : réglementation de la maîtrise d'ouvrage, mise en place de d'entretien prévisionnel, les réparations locatives
- **Aménagement** : financement des opérations immobilières, réforme des autorisations d'urbanisme, réhabiliter un bâtiment ancien, négociation en pratique, financement d'une opération d'investissement ...
- **Gardiens** : sauveteur secouriste du travail...

De plus, le droit individuel de formation (DIF) a été utilisé par 16 personnes pour un total de 210 heures pour un perfectionnement sur Excel.



Liste de l'ensemble des mandats pour chacun des mandataires sociaux

Administrateurs	Mandats occupés
Madame Elizabeth TOUTON Présidente	Administrateur : InCité – Société des Grands Garages Parkings de Bordeaux – Logevi – SACICAP
Monsieur Alain MOGA Vice Président	Administrateur : InCité
Monsieur Fabien ROBERT	Administrateur : InCité – Mutuelle étudiante VITTAVI
Monsieur Jean Louis DAVID	Administrateur : InCité – PARCUB – S.G.G.P.B – C.H.U de Bordeaux
Madame Anne-Marie CAZALET	Administrateur : InCité
Monsieur Matthieu ROUYEYRE	Administrateur : InCité

Monsieur Vincent MAURIN	Administrateur : InCité
Monsieur Xavier ROLAND-BILLECART	Administrateur : InCité – Champagne Billecart Salmon – SA Inolia- SAS IRIS 64 – SAS GALIA VENTURE -SAS A.C.I - SA Coligny
Monsieur Daniel LAURENT	Administrateur : InCité – BMA – SEMIPER - SEM Route des Lasers
Monsieur Pierre WARNECK	Administrateur : InCité - SEML Route des Lasers Bordeaux -B.M.A - SEM Gironde Développement - Membre du Directoire de la SAS E.Immo Aquitaine
Monsieur Alain PETIT	Administrateur : InCité



MME TOUTON. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons approuvé lors du dernier Conseil Municipal le compte rendu d'activité 2007 d'In Cité sur le volet de la Convention Publique d'Aménagement sur le centre historique.

Il vous est proposé aujourd'hui le rapport d'activité global et financier sur l'activité de gestion locative et sur celle d'aménageur.

La société gère 1715 logements locatifs, 2 centres commerciaux, la chaufferie du Grand Parc et une station service aujourd'hui démolie pour permettre la construction de 40 logements locatifs sociaux.

En tant qu'aménageur je ne reviendrai pas sur son activité dans le centre historique qui a été présentée il y a un mois. Juste un mot sur la concession d'aménagement que la Commune de Sainte Eulalie a confiée à In Cité pour vous dire que la convention doit être signée avec l'ANRU le mois prochain. C'est une opération difficile mais bien engagée.

Concernant l'exercice comptable il se solde par un bénéfice de 547.952 euros.

Les charges de l'exercice sont en hausse. Ceci est dû à une masse salariale en augmentation et à la réalisation de travaux d'entretien importants sur le patrimoine.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Une intervention de Vincent MAURIN qui devra, je pense s'abstenir lors du vote puisqu'il fait partie du CA d'In Cité.

Comme nous le soulignons à chaque bilan d'activité d'In Cité cet aménageur semble avoir quelques difficultés à satisfaire en volume et en temps les besoins de construction et de rénovation de logements sociaux. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas une particularité d'In Cité.

Au vu des enjeux des opérations sur le centre historique avec maintien in situ d'une population à faibles revenus, il nous semble important d'augmenter de manière significative la part d'opérations à visée sociale et très sociale dans ses projets, avec une attention toute particulière à apporter au relogement sur place.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

D'abord, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la gestion locative de son parc je crois que les données qui nous sont fournies dans ce rapport d'In Cité montrent surtout la misère du logement social sur Bordeaux.

In Cité n'est pas le seul, c'est le cas de tous les organismes de ce type, mais ce qu'on nous dit est quand même étonnant.

1800 dossiers déposés à In Cité, soit des nouveaux, soit des renouvellements. Par rapport à ce chiffre de 1800, 157 attributions et seulement 47 dans le logement conventionné.

Et ça va plus loin. Ce qu'on nous dit dans l'examen des attributions de logements est significatif : 70% des demandeurs de logements ont soit des revenus sociaux uniquement, soit des revenus faibles. Et sur 70% des 1800 dossier, 47 logements sont attribués en conventionné.

Je crois que là on a des chiffres extrêmement parlants qui nous obligent à reposer le problème du logement social sur l'ensemble de Bordeaux.

En ce qui concerne In Cité en tant qu'aménageur, là aussi par rapport aux objectifs d'origine développés en centre ville : réhabilitation du logement, développer le parc locatif, on est en fait loin du but, alors que nous sommes quand même à 2 ans de la fin de la convention – Dans 4 mois –

On est loin du but dans les objectifs de logements. L'an passé on était à peu près à 55% de réalisation au total. Cette année 64%. Une progression significative mais encore insuffisante, notamment dans le parc social public qui, lui, n'est réalisé qu'à 55%, toujours (?)(mot inaudible) unités, et toujours en retard dans le logement conventionné.

Là, il faudrait connaître ce qu'on n'a pas, la répartition de ce logement conventionné entre le PLS qui est de loin le plus important dans le centre ville, le PLUS, le PLAI, pour savoir si l'extrême importance du PLS telle qu'elle apparaissait les années précédentes a un peu diminué.

Mais on sait qu'on a dans ces quartiers une population fragilisée, difficile, à faible pouvoir d'achat, pratiquement 70% de cette population, et que ce qu'elle recherche ce sont des logements de type PLUS ou PLAI. Et c'est là qu'il y a une offre insuffisante.

Il y a donc dans ce secteur toute une population en voie d'exclusion. Premier point.

Deuxième point : on est loin des objectifs d'aménagements nécessaires pour permettre aux familles de vivre sur ce secteur. C'est le cas par exemple du stationnement, ce qui nous amène à nous poser le problème du stationnement de proximité, notamment dans les parties autour. Il y a toute une population qui ne peut pas bénéficier du stationnement, ou alors à des prix exorbitants sur ce secteur.

Plus largement, je lis un certain nombre de blogs et j'écoute également les associations qui habitent dans le centre historique. C'est vrai qu'il y a des problèmes importants qui se posent en matière notamment du développement des nuisances nocturnes dont il faudrait se préoccuper évidemment.

Ma troisième remarque concerne la politique de ce que j'appelle « la fuite en avant » d'In Cité. On est parti du centre historique qui était l'objectif initial, on est allé à Saint Michel, on est allé rue Sainte Catherine, maintenant on dépasse le cours de la Marne, on va de l'autre côté vers le cours de l'Yser afin de trouver des opportunités et remplir les objectifs qu'on lui avait fixés, mais qu'on lui avait fixés au départ sur le centre historique.

Au départ il s'agissait de revitaliser le centre ville stricto sensu. Aujourd'hui on est sur une logique très différente. L'application des objectifs nécessite une extension, semble-t-il, croissante du périmètre d'intervention. C'est regrettable. Je le dis. Une mission avait été fixée, il aurait fallu qu'elle soit appliquée puisque c'est au centre ville que se posait le problème de la vacance, du mal logement... etc.

Ma troisième remarque concerne les méthodes utilisées par In Cité qui suscitent toujours des interrogations, M. MARTIN, de la part de la population concernée. Celle-ci est en effet composée de beaucoup de personnes âgées ou fragilisées qui ont des difficultés à défendre leurs droits.

Je vous en avais parlé. Vous aviez vivement réagi. C'est vrai que j'avais été peut-être un peu maladroit lors d'une affaire, mais vous m'aviez dit : c'est résolu. Non. Rien n'est résolu pour le moment. C'est devant les tribunaux.

D'autre part, vous le savez bien, une pétition est en cours à Saint Michel sur la construction d'un petit bâtiment rue de la Fusterie, alors qu'au départ il était prévu sur cet emplacement la constitution d'une petite place qui devait aérer le quartier. C'était ça qui était prévu, comme d'ailleurs beaucoup d'autres dans le secteur.

C'est pourquoi, je le répète, il est important que les associations de résidents qui défendent les règles élémentaires des habitants qui vivent dans ce secteur soient invitées régulièrement au Conseil d'Administration d'In Cité. Moi je crois qu'elles seraient un apport très important à la fois pour le Conseil d'Administration et les aménageurs, et pour les élus que nous sommes et que vous êtes Mme TOUTON. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT.

M. ROBERT. -

J'entends quelque chose de faux M. RESPAUD. Concernant le bâtiment en question, effectivement il y a une pétition qui circule, mais j'aimerais rappeler que ce permis a été délivré dans les règles et qu'on est sur un débat extrêmement subjectif puisqu'il s'agit de la qualité du bâtiment.

Donc on peut avoir ce débat, mais il faut quand même rappeler que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est conforme, que cet avis est positif et que nous l'avons respecté. Il a lui-même expliqué que l'arrivée de bâtiments « modernes » dans des sites historiques était une problématique que rencontraient toutes les villes et que c'était des mesures d'insertion qui se faisaient très régulièrement.

Je dis « modernes » entre guillemets, parce que ce bâtiment respecte quand même l'architecture de la rue de la Fusterie. Premier élément.

Deuxième élément : la placette prévue n'est pas remplacée par le bâtiment, elle existera à côté. Il y a la reconstruction de l'immeuble 17-19 rue de la Fusterie et il y a à côté la placette qui est prévue avec un banc et un arbre. Donc l'un ne remplace pas l'autre. Il faut savoir que les informations que l'on a pu entendre sur ce dossier n'étaient pas forcément exactes.

Quant à la participation au Conseil d'Administration d'In Cité, c'est tout de même une société d'économie mixte, on ne fait pas n'importe quoi, et en tant que membre de ce Conseil d'Administration je pense qu'il y a des règles à respecter. Nous ne pouvons pas y associer tout le monde. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme TOUTON.

MME TOUTON. -

Quelques réponses à apporter à Mme VICTOR-RETALI. Effectivement, ce sont des opérations difficiles. Elle le disait, ce n'est pas une particularité d'In Cité. Ce sont des opérations qui ne se font pas extrêmement rapidement. On l'a évoqué lors du dernier Conseil Municipal, chaque chose se fait avec un temps infini parce qu'il faut des précautions pour les relogements et des précautions pour les travaux eux-mêmes.

M. RESPAUD, concernant l'activité de gestion locative d'In Cité, effectivement, il y a pas mal de demandeurs de logements sociaux. J'ai quelques chiffres intéressants parce qu'ils concernent l'ensemble du département.

En 2007 en Gironde il y avait 17.396 demandeurs de logements sociaux. 6.790 ont été satisfaites – Je parle du département –

Pour Bordeaux, 5.235 demandes dont 2.700 satisfaites, et 600 satisfaites directement grâce à l'intervention du maire au travers de la Direction de l'Aménagement.

Donc effectivement, on se trouve sur l'ensemble des territoires - ce n'est pas spécifique à Bordeaux - sur une demande satisfaite qui avoisine environ 39%. C'est le cas de l'ensemble des sociétés de bailleurs sociaux si on fait la moyenne. C'est tout ce qu'ils ont de disponible. On a très peu de rotation. On le voit sur les tableaux. Les gens restent dans leur logement.

On construit des logements sociaux au rythme que nous demande le PLH. On va essayé d'aller plus rapidement si toutefois les secteurs d'aménagement se débloquent. Mais il est vrai que sur l'ensemble de la Gironde il y a pas mal de demandes de logements sociaux.

Sur le centre historique, malheureusement vous n'étiez pas au dernier Conseil Municipal, nous avons bien détaillé l'ensemble des logements locatifs privés conventionnés, avec la déclinaison, et nous avons aussi, M. RESPAUD, prorogé la Convention Publique d'Aménagement jusqu'à 2014 en augmentant de façon assez importante les objectifs de logements conventionnés et de logements publics sociaux.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Il s'agissait d'une information du Conseil, donc il n'y a pas de vote.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D -20080562

Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré ou d'un pass foncier. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

- Acquisition par Madame Josiane MAMORY d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Elle bénéficie d'un PTZ majoré délivré par la BANQUE POSTALE d'un montant de 29 000 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à Madame Josiane MAMORY une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Monsieur et Madame MERDJANOPOULOS d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Ils bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 29 000 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

Séance du lundi 27 octobre 2008

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Monsieur et Madame MERDJANOPOULOS une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Monsieur et Madame RAKOTORIMANGA d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Ils bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 500 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	5 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Monsieur et Madame RAKOTORIMANGA une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Monsieur et Madame TESTU d'un appartement neuf, de type 5, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Ils bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 500 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	5 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Monsieur et Madame TESTU une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mademoiselle Aurélie NERENHAUSEN et Monsieur Stéphane ALLIN d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saget à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Ils bénéficient d'un PTZ majoré délivré par la Caisse d'Epargne d'un montant de 26 500 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Mademoiselle Aurélie NERENHAUSEN et Monsieur Stéphane ALLIN une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Monsieur Frédéric OCANA d'un appartement neuf, de type 5, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 29 Juillet 2008.

Ils bénéficient d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 29 000 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à Monsieur Frédéric OCANA une participation d'un montant de 5 000 €
pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.
En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, avec la mention que l'acquisition est bien financée au moyen d'un PTZ majoré. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080563

Aliénation par la SA d'HLM CLAIRSIENNE d'un ensemble immobilier à usage de maison de retraite situé 9-19, rue Gambetta, 11, place Frédéric Ozanam et 32, rue Basque à Bordeaux Caudéran Accord de la commune. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L. 443-14 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) autorise un organisme HLM à vendre les éléments de son patrimoine immobilier autres que les logements, sous certaines conditions.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département. Lorsque le prix de cession est supérieur à un montant fixé par arrêté ministériel, la décision d'aliéner est soumise à la procédure de l'article L. 443-7 du CCH. Le représentant de l'Etat doit alors consulter la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession à l'Association d'Action Sanitaire et Sociale (AASSA) d'une partie d'un ensemble immobilier dont la SA d'HLM CLAIRSIENNE est propriétaire 9-19, rue Gambetta, 11, place Frédéric Ozanam et 32, rue Basque à Bordeaux Caudéran.

La SA d'HLM CLAIRSIENNE a acquis le 22 juillet 2004 la parcelle NW n° 52 d'une contenance cadastrale de 22 882 m² comportant diverses constructions, louée à l'AASSA par bail emphytéotique du 14 avril 1976 venant à expiration le 1^{er} avril 2016. Postérieurement à la signature du bail, l'AASSA avait construit deux bâtiments à usage de maison de retraite.

En accord avec l'AASSA, la SA d'HLM CLAIRSIENNE propose :

- la résiliation partielle du bail emphytéotique de l'AASSA sur une superficie de 17 963 m² afin de réaliser une opération comprenant à la fois des logements locatifs sociaux, de l'accession sociale à la propriété, des logements pour les seniors et des logements en accession de standing,
- la signature d'une promesse unilatérale de vente au profit de l'AASSA pour la partie du terrain supportant les bâtiments à usage de maison de retraite, soit 4 901 m², l'AASSA conservant le bénéfice du bail emphytéotique prorogé jusqu'au 31 décembre 2020. L'AASSA pourra demander la réalisation de la promesse jusqu'au 30 décembre 2019. Dans le cas où celle-ci ne lèverait pas l'option et à l'expiration du bail emphytéotique, la SA d'HLM CLAIRSIENNE s'engage à accorder à l'AASSA un contrat de location.

Le projet immobilier de la SA d'HLM CLAIRSIENNE, dont le permis de construire a été délivré le 29 juillet 2008, répond parfaitement aux critères de mixité sociale que la Ville de Bordeaux souhaite voir appliquer sur son territoire ainsi qu'aux objectifs du PLH. L'engagement de cession à l'AASSA de la parcelle sur laquelle se trouve la maison de retraite est la contrepartie indispensable à la réalisation de cette opération de logements.

Séance du lundi 27 octobre 2008

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM CLAIRSIENNE.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080564

Aliénation par la SA d'HLM LA MAISON GIRONDINE de logements situés Résidence Hipparion 258, avenue d'Eysines à Bordeaux Caudéran. Accord de la commune. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation autorise la vente des logements appartenant aux organismes d'habitations à loyer modéré aux bénéficiaires prévus à l'article L. 443-11, mais un logement occupé ne peut être vendu qu'à son locataire. Si celui-ci ne souhaite pas devenir propriétaire il demeurera locataire sans aucune modification de sa situation.

La décision d'aliéner est prise par l'organisme propriétaire. Celle-ci est transmise au représentant de l'Etat dans le département qui consulte la commune d'implantation ainsi que les collectivités publiques ayant accordé des garanties d'emprunt pour l'opération.

En application de cette réglementation, les services de l'Etat sollicitent l'accord de la Ville de Bordeaux pour la cession par la SA d'HLM LA MAISON GIRONDINE des vingt logements individuels de la résidence Hipparion située 258, avenue d'Eysines à Bordeaux Caudéran, à savoir :

- quinze logements de type 4 d'une surface de 91,90 m²
- cinq logements de type 5 d'une surface de 102,53 m²

Comme indiqué précédemment, ces logements seront proposés aux locataires en place qui resteront libres d'acquiescer ou non.

Conformément aux dispositions de l'« Accord relatif aux parcours résidentiels des locataires et au développement de l'offre de logements sociaux » signé le 18 décembre 2007 entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat, une reconstitution de l'offre locative sera faite sur la Ville de Bordeaux avec deux nouveaux logements pour un logement vendu.

La Maison Girondine s'y est formellement engagée et les 40 logements nécessaires figurent à la programmation triennale 2008-2010.

La cession envisagée est en adéquation avec les objectifs du PLH et constitue pour les locataires une réelle opportunité dans un contexte où l'accession à la propriété se révèle impossible pour la très grande majorité des ménages.

En considération de ces éléments, je vous propose donc de donner un avis favorable à la demande de cession sollicitée par la SA d'HLM LA MAISON GIRONDINE.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080565

**OPAH Centre historique 36 rue Porte de la Monnaie.
Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation.
Décision**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **M. Mme COLLOT J.Pierre, propriétaire de l'immeuble sis 36, rue Porte de la Monnaie à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation de deux logements de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 6 mai 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 22 avril 2008 sous le n° 033002443.

➤ Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 37 496 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 623 €
Aide de la CUB 10% : 3 750 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $37\,496 \text{ €} \times 15 \% = 5\,624 \text{ €}$

➤ Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 37 496 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20 623 €
Aide de la CUB 10% : 3 750 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $37\,496 \text{ €} \times 15 \% = 5\,624 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme COLLOT J.Pierre une participation d'un montant de 11 248 € pour la Ville de Bordeaux

Séance du lundi 27 octobre 2008

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20080566

OPAH Centre Historique 68 rue des 3 Conils, 8 rue Duffour Dubergier. Subventions de la Ville et de la CUB aux propriétaires occupants ou accédants. Autorisation. Décision

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, accédants ou primo-accédants sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB.

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- **M. GUTTIEREZ Antoine, propriétaire d'un appartement sis 68, rue des Trois Conils à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :**

Statut de propriétaire de M. GUTTIEREZ	Niveau de ressources
Propriétaire Primo-Accédant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement de type T2 occupé par son propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 22 933 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $22\,933 \text{ €} \times 15\% = 3\,440 \text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $22\,933 \text{ €} \times 15\% = 3\,440 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. GUTTIEREZ Antoine une participation d'un montant de 3 440 € pour la Ville de Bordeaux

Séance du lundi 27 octobre 2008

- Accorder à M. GUTTIEREZ Antoine une participation d'un montant de 3 440 € pour la CUB.

- **M. CHAVANNE Ludovic, propriétaire d'un appartement sis 8, rue Duffour Dubergier à Bordeaux, dont la situation répond aux caractéristiques suivantes :**

Statut de propriétaire de M. CHAVANNE	Niveau de ressources
Propriétaire Primo-Accédant	Plafonds ANAH < Ressources < 140% Plafonds ANAH

Cette opération consiste en des travaux de réhabilitation dans un logement de type T1 occupé par son propriétaire à titre de résidence principale.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 15 997 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $15\,997\text{ €} \times 15\% = 2\,400\text{ €}$
- Aide de la CUB au propriétaire : $15\,997\text{ €} \times 15\% = 2\,400\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. CHAVANNE Ludovic une participation d'un montant de 2 400 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. CHAVANNE Ludovic une participation d'un montant de 2 400 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Les différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

M. LE MAIRE. -

De la 562 à 566, Madame l'Adjointe, est-ce qu'il y a des observations particulières ?

MME TOUTON. -

Je pourrais parler de la 562 parce que je crois qu'elle va dans le sens de la politique que vous mettez en place pour faciliter l'accès social à la propriété des primo-accédants. Dans la conjoncture actuelle c'est un dispositif important.

Il s'agit d'une aide financière qui représente un apport personnel et permet ainsi le doublement du prêt à taux zéro.

Ce dispositif a déjà profité à 26 ménages sur Bordeaux.

Il vous est ici proposé d'attribuer cette aide à 6 familles supplémentaires à la résidence Saint Vincent de Paul.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions sur l'ensemble des délibérations de Mme TOUTON ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE